

FICHE NAVETTE n°2010/01

Conseil de Quartier

- Avis
- Questions
- Proposition

Bureaudate :

Commission vie quotidiennedate : 22/12/2009

Thème

Etat et localisation de différents « petits » équipements quai des Célestins :

- 1) cabines téléphoniques (sur le quai et plus généralement dans tout le quartier),
- 2) « îlots de verdure »,
- 3) caissons électriques,
- 4) container à verre (à déplacer ?).

Date de réception au service Affaires décentralisées (mail ; courrier)
Validation par le président du CQ : 08/01/2010

Traitement de la demande

Avis de la mairie d'Arrondissement : Petits équipements quai des Célestins

SILO A VERRES

1 silo à verre quai St Antoine devant la Poste (le second a été enlevé pour des raisons d'hygiène et parce qu'il en existe un enterré à 20 m au Sud côté esplanade ce qui ne perd pas en capacité de récupération)

1 silo à verre enterré côté esplanade face au n°39

1 silo à verre place Antonin Gourju

ESPACE VERT

n° 3 = au droit des HCL : 3 mini espaces verts : à l'origine il y avait un grand espace planté (= arbustes) qui a été découpé et réduit, pour des problèmes d'accessibilité, d'entretien et de propreté.

CABINE TELEPHONIQUE

N° 3 = au droit des HCL : 1 cabine téléphonique mal entretenue (entre les logettes contre la façade), le service gestion de proximité a demandé le nettoyage de la cabine.

CAISSONS ELECTRIQUES

- **n° 3 = au droit des HCL**

3 logettes accolées à la façade : France télécom, éclairage public (une pas identifiable)

1 borne à incendie en bordure de trottoir (angle rue Port du Temple)

1 fontaine Ville de Lyon (entre la façade et la bordure de trottoir)

- **angle rue de Savoie (côté Nord)**

1 logette signalisation lumineuse (logette double)

- **Face n° 9 :**

Sur esplanade, contre parapet : 4 logettes Erdf (alimentation électrique du marché),

1 bloc sanitaire

Contre bordure : 1 logette éclairage public

- **angle rue d'Amboise (côté Nord) :**
1 borne à incendie

Il s'agit de bornes de contrôles pour l'électricité et les feux tricolores, on ne peut pas les supprimer ou les déplacer

Retour avis Maire d'arrondissement au Président et/ou au Vice-Président le : 26 mai 2010